

Composition du SRCE

Volume 1
Diagnostic
et enjeux régionaux

Volume 2 Élaboration de la TVB

Volume 3
Plan d'Action
Stratégique (PAS)

Volume 4
Atlas cartographique

Édito

Par la richesse de ses paysages et par la biodiversité qui y est associée, la Lorraine dispose d'un formidable patrimoine naturel, qui mérite d'être reconnu au niveau national. Qu'il soit remarquable ou plus ordinaire, ce patrimoine est un élément déterminant de l'attractivité de notre territoire, et nous avons la responsabilité de le préserver.

Le dispositif de Trame Verte et Bleue (TVB) apporte les bonnes réponses pour la préservation de ce patrimoine : réduction de la fragmentation des habitats de la faune et de la flore, adaptation aux changements climatiques, ou encore aménagement durable des territoires.

Pour la Lorraine, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le document de référence sur la TVB. Bien plus qu'un simple document de cadrage, le SRCE lorrain constitue un véritable outil de mise en œuvre de la TVB sur les territoires.

Il représente donc une réelle opportunité pour les acteurs lorrains souhaitant prendre en main l'avenir de leur territoire.

Cet exercice a été mené conjointement par l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine, et de façon très étroite avec l'ensemble des acteurs lorrains, aménageurs, usagers, agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc. Nous sommes confiants dans le fait qu'il vous paraîtra à la hauteur des enjeux associés à la richesse du patrimoine naturel lorrain, et qu'il vous montrera les multiples possibilités de ce dispositif pour mettre en œuvre des actions sur vos territoires.

Nous tenons à remercier à nouveau l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés pour la construction de ce schéma et nous vous invitons à vous engager activement avec l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine dans la mise en œuvre du SRCE lorrain.

Jean-Pierre MASSERET

Président du Conseil Régional de Lorraine Sénateur de la Moselle



Nacer MEDDAH

Préfet de la région Lorraine

















De la Trame Verte et Bleue au SRCE

LES ÊTRES VIVANTS ONT BESOIN DE SE DÉPLACER

Les êtres vivants ont besoin de se déplacer sur des distances plus ou moins longues pour couvrir leurs besoins vitaux: alimentation, repos, reproduction, etc. Les déplacements, qu'ils soient journaliers, saisonniers ou liés à une étape particulière du cycle de vie, se font à partir de milieux qui leur sont favorables ou de structures de guidage : arbres, vergers, haies, prairies, réseaux de mares, zones humides, etc.

Ainsi, pour préserver la diversité du vivant, la nature a besoin de vastes espaces reliés entre eux, où les animaux et les plantes sauvages peuvent réaliser l'intégralité de leur cycle de vie.



Or, la consommation d'espace naturel, associée à la banalisation des milieux, fragmentent et isolent les habitats de la faune et de la flore. Les populations de ces espèces diminuent, leur répartition change et des déséquilibres apparaissent, éventuellement renforcés par les changements climatiques

La biodiversité est menacée, le constat est partagé, dans le monde, en Europe, en France, et aussi en Lorraine.

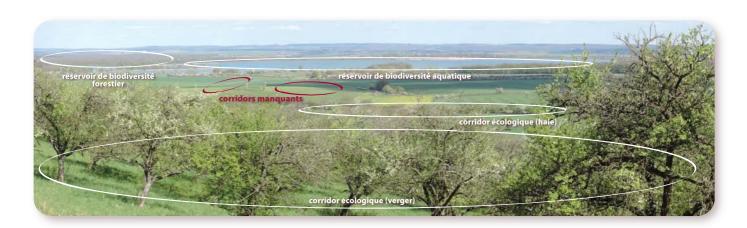
LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) POUR RECONNECTER À TOUS **LES NIVEAUX**

Pour inverser cette tendance, il est important que les espaces naturels restent connectés à tous les niveaux, en utilisant les structures du paysage comme support de la vie et des migrations. Tel est le propos de la trame verte et bleue. Cette politique publique complète la protection des sites emblématiques par une stratégie d'aménagement de l'ensemble du territoire, définie à travers un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Elle vise à préserver et à restaurer des ensembles fonctionnels constitués de réservoirs de biodiversité et de corridors, appelés continuités écologiques, en tenant compte des activités humaines, notamment agricoles en milieu rural.







UNE APPROCHE NOVATRICE

Cette approche est nouvelle. Il ne s'agit plus, aujourd'hui, d'opposer, mais de penser ensemble le développement des territoires en prenant conscience des services rendus par les écosystèmes au bien-être des habitants ou à l'économie.

La trame verte et bleue est intégratrice. Elle identifie et relie les espaces importants pour la biodiversité. Elle contribue à diminuer la fragmentation des habitats naturels et facilite le brassage génétique nécessaire aux espèces. Elle contribue au bon état écologique des écosystèmes aquatiques. Elle est le support de la qualité et de la diversité des paysages et participe à l'adaptation au changement climatique.

NATIONAL Orientations pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques Prise en compte Régional SRCE Prise en compte Local SCOT, PLU

TROIS NIVEAUX DE CADRAGE

Le décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014, portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, précise les concepts, les objectifs et les lignes directrices de cette démarche.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) identifie les continuités écologiques d'intérêt régional et propose un cadre d'action pour la préservation et la remise en bon état de la TVB. Il est élaboré conjointement par la Région et l'État.

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire prennent en compte le SRCE lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme: SCoT, PLU, Cartes communales. Cela implique de traduire spatialement la TVB à leur échelle.

Les actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques prévues au Plan d'action du SRCE seront réalisées par les acteurs locaux sur la base du volontariat. Le SRCE n'emporte pas d'obligation de faire ou de ne pas faire à leur égard.

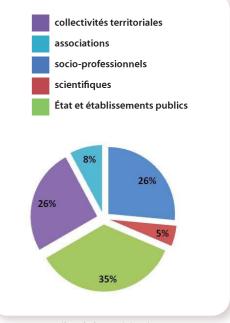
LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DU SRCE LORRAIN

Un Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB) a été créé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Régional.

Lieu d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques, le CRTVB est associé à l'élaboration, au suivi et à la mise à jour du SRCE. Il est composé de 5 collèges : collectivités territoriales et leurs groupements, État et ses établissements publics, organismes socio-professionnels et usagers de la nature, associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, scientifiques et personnalités qualifiées.

Émanation du CRTVB, un Groupe de travail Technique a été le principal lieu de la concertation en Lorraine. Ses membres se sont réunis 9 fois en 2013-2014 pour apporter leur concours à la définition du SRCE. Des réunions thématiques (milieux agricoles, forêts, milieux aquatiques, infrastructures et urbanisme) ont aussi été ouvertes à des experts et d'autres personnes ressources. Au total, plus d'une centaine de personnes mobilisées!

Après une année de travaux préparatoires, le SRCE, soumis à la consultation des collectivités, puis à enquête publique, présente un diagnostic partagé, des enjeux hiérarchisés, une cartographie dont la méthode d'élaboration a été validée à chaque étape et un plan d'action stratégique qui a fait consensus auprès des partenaires engagés auprès de l'Etat et de la Région.



Bilan de la participation aux réunions par collèges

Le diagnostic du territoire régional ...

Le diagnostic est présenté par grands types de milieux : agricoles, forestiers, cours d'eau et zones humides, zones urbaines et leurs franges. L'objectif a notamment été de comprendre les interactions entre biodiversité, continuités écologiques et activités socio-économiques du territoire. Les constats dressés et les problématiques identifiées fondent le Plan d'Action Stratégique qui répond par des actions concrètes à mettre en œuvre d'ici 2021.

DEUX REGARDS SUR LA LORRAINE

La Lorraine est privilégiée par la diversité de ses paysages et la biodiversité qui leur est associée : montagne vosgienne, zones humides parsemées d'étangs, succession de côtes rythmant le plateau lorrain, grandes vallées alluviales. La région a le privilège et la responsabilité d'accueillir des espèces emblématiques telles que le chat forestier, le crapaud vert, le grand tétras, la grue cendrée ou la cigogne noire.

Les paysages d'aujourd'hui sont le résultat d'une longue interaction entre l'homme et la nature. Les deux cartes ci-contre, font apparaître une région riche de ses milieux agricoles et forestiers, mais fractionnée par des espaces artificialisés.

ENJEUX POUR LES ESPACES AGRICOLES ET OUVERTS

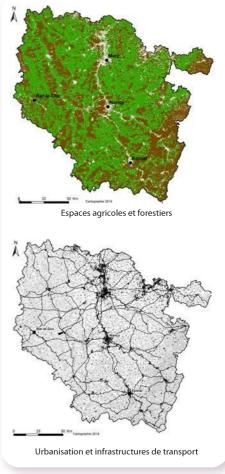
L'agriculture occupe la moitié du territoire lorrain et structure ainsi une grande partie des continuités écologiques lorraines. Celles-ci s'expriment de différentes manières selon le mode d'exploitation.

Les zones de grandes cultures

La grande culture prédomine localement (Pays Haut, Plateau du Barrois, Plateau Lorrain). Les supports pour les continuités écologiques sont les bandes enherbées, souvent situées le long des cours d'eau, les haies, arbres isolés, bosquets ou mares. Ces Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE) sont reconnues par la Politique Agricole Commune mais apparaissent déficitaires dans certains secteurs. Leur développement représente une opportunité pour les continuités écologiques.

Les prairies

Les prairies sont particulièrement bien représentées dans la vallée de la Meuse, le Pays de Montmédy et le sud de la région. Le système polyculture-élevage est déterminant pour leur maintien et doit donc être soutenu. Les milieux les plus diversifiés sont les prairies gérées de façon extensive. Elles hébergent une biodiversité particulière associée à leur localisation : plaines alluviales, prairies de montagne, pelouses sèches, prés-vergers et prés salés. Certaines nécessitent une gestion conservatoire ou des filières de niche pour leur maintien.



Deux regards inversés sur la Lorraine



La huppe fasciée est caractéristique des vergers Photo © Michel Cambrony

Les espaces de transition ou saltus

80.000 hectares de milieux plus ou moins ouverts et souvent de petite taille ne sont pas exploités. Leur entretien irrégulier et l'absence d'intrants permettent à de nombreuses espèces de s'y exprimer. Ces espaces de transition, souvent en lisière, sont peu visés par les politiques publiques mais jouent un rôle majeur dans les paysages et les processus écologiques.

Les éléments arborés hors forêts

Les vergers, haies, bosquets et petits boisements sont des supports pour les auxiliaires des cultures et pour le déplacement des espèces. Les vergers traditionnels abritent notamment une avifaune particulière (Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna,..). Cependant, un grand nombre d'entre eux sont à l'abandon. Leur valorisation constitue un enjeu important.

... et les enjeux pour les continuités écologiques

ENJEUX POUR LES MILIEUX FORESTIERS

La forêt est une composante essentielle du paysage lorrain. Principalement destinée à la production, elle couvre 37% du territoire. La biodiversité forestière dépend de paramètres tels que l'ancienneté, la surface, l'âge et la diversité des peuplements ou encore la présence d'habitats particuliers (bois mort, vieux bois, clairières, zones humides ou lisières).

Le taux d'arbres de fort diamètre (gros ou très gros bois) est actuellement élevé dans les forêts publiques lorraines. Le maintien de ce taux constitue un enjeu économique et écologique. Dans les forêts privées, de nombreuses actions pédagogiques visent à renforcer la prise en compte de la biodiversité.

Arbre âgé accueillant des pics noirs

ENJEUX POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

La région est richement irriguée par des cours d'eau répartis sur 3 bassins hydrographiques. La part des rivières en bon/très bon état écologique est assez faible sauf pour certains cours d'eau vosgiens ou des bassins de l'Aire, de l'Ornain et de la Meuse. 4.280 obstacles (barrages, seuils en rivière, etc.) sont recensés mais leur usage et leur franchissabilité restent mal connus.

Il subsiste, notamment en vallée de Meuse, de vastes ensembles fonctionnels de milieux humides et alluviaux. Des milieux plus confidentiels (tourbières, étangs, marais, mares,...) abritent une biodiversité particulièrement riche. Ils font l'objet de politiques de préservation ambitieuses qu'il est nécessaire de maintenir.



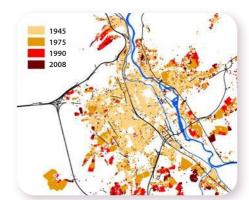
Tourbière de Machais

LES ZONES URBAINES ET LEURS FRANGES

La Lorraine compte 6% de territoires urbanisés, essentiellement situés dans le sillon lorrain.

Plusieurs collectivités lorraines sont engagées en faveur d'une meilleure articulation entre les milieux ruraux et urbains : agriculture péri-urbaine, coulées vertes, ceintures de vergers, circulations douces, etc. Ces mesures participent à la qualité de vie des habitants, à la préservation des paysages et à la connectivité écologique dans les franges urbaines.

La nature en ville ou dans les agglomérations (Metz Métropole, Grand Nancy) est également devenue un enjeu d'aménagement et de cadre de vie dont profitent les animaux et les plantes.



Étalement urbain de Nancy et environs Source: DREAL Lorraine

LA FRAGMENTATION DE L'ESPACE

L'état de santé des espèces est très lié au morcellement des habitats naturels. Les grandes infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, canaux) sont particulièrement fragmentantes. Leur perméabilité dépend de paramètres tels que la largeur, l'intensité du trafic, la présence de clôtures ou l'existence d'ouvrages de franchissement. Ces derniers sont plus ou moins fonctionnels et les connaissances à ce sujet restent inégales. Plusieurs centaines de passages potentiels coupent les grandes infrastructures mais leur franchissabilité est peu connue.



La LGV est une infrastructure fragmentante. Des passages à faune préservent la continuité Source: RFF

ENJEUX INTERRÉGIONAUX

Les continuité écologiques se poursuivent sur les départements ou pays voisins. Frontalière avec 3 régions françaises et 3 pays ayant engagé des démarches similaires, la Lorraine a une responsabilité pour la préservation des grandes continuités interrégionales et internationales. Ce contexte géographique ouvre de nouveaux champs de coopération, notamment dans le cadre de la Grande Région qui regroupe la Wallonie, le Luxembourg, la Lorraine, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat.

Élaboration de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui sont identifiés par sous-trames à partir de zones présentant une forte perméabilité au déplacement des espèces.

Les sous-trames correspondent à de grandes catégories de milieux naturels, déterminés à la fois par des caractéristiques naturelles et par la gestion de l'homme. On trouve ainsi la sous-trame forestière, aquatique et des zones humides et la sous-trame des milieux prairiaux comprenant, en Lorraine, les pelouses thermophiles et les milieux de transition.

Chaque sous-trame est caractérisée par la présence de groupes d'espèces aux exigences comparables en termes d'habitat et de possibilités de déplacement.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces où la biodiversité est le mieux représentée. Ils sont susceptibles d'abriter des noyaux de population d'espèces à partir desquels les individus se dispersent. Ils peuvent également accueillir de nouvelles populations d'espèces. Les cours d'eau retenus en tant que réservoirs sont appelés réservoirs-corridors, car ils jouent, de facto, également un rôle de corridor écologique. Les réservoirs et les réservoirs-corridors représentent 17,3% du territoire lorrain.

Les zones de forte perméabilité au déplacement des espèces ont été déterminées par modélisation informatique à partir de l'occupation du sol. Pour chaque soustrame des guildes d'espèces aux exigences similaires ont permis d'identifier des ensembles de milieux continus favorables aux espèces représentatives de la sous-trame. Les zones de forte perméabilité ne sont pas à prendre en compte au sens réglementaire du terme. Il n'en reste pas moins qu'elles correspondent à des milieux et des paysages de bonne qualité, favorables aux déplacements des espèces et à l'accomplissement d'une partie de leur cycle biologique. Elles fondent les corridors écologiques.

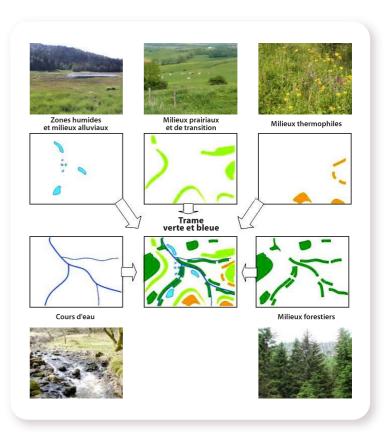
Les corridors écologiques relient entre eux les réservoirs de biodiversité d'une même sous-trame en traversant préférentiellement des zones de forte perméabilité. Ils ne sont pas nécessairement constitués d'habitats remarquables, ce sont en général des espaces de nature ordinaire.

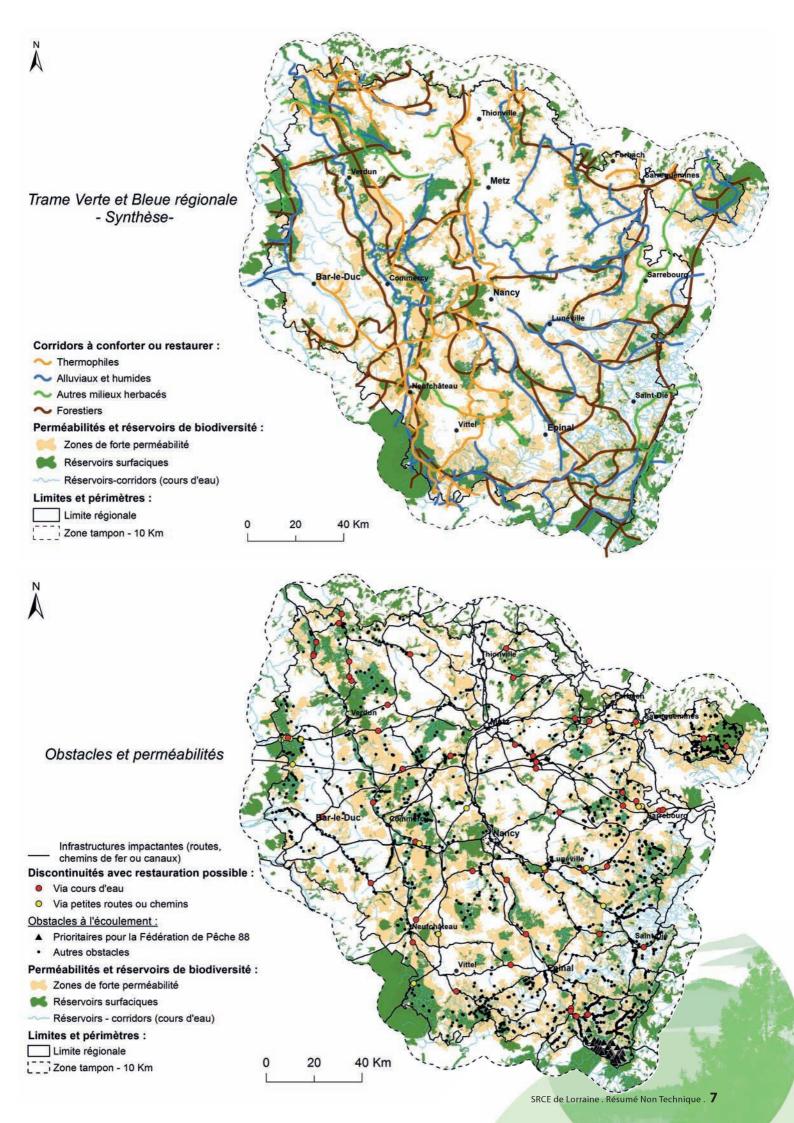
Les continuités écologiques, aquatiques ou terrestres, aussi dénommées Trame Verte et Bleue (TVB) correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Ils sont à prendre en compte dans les plans et projets de l'État et dans les documents d'urbanisme.

Les infrastructures linéaires (routes, chemins de fer et canaux) constituent des obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques. A l'intersection des réseaux, 87 points présentant un potentiel de rétablissement de la continuité ont été relevés, dont 66 liés à des cours d'eau. Des expertises au cas par cas sont nécessaires pour définir le niveau et les conditions de la franchissabilité de ces obstacles.

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques recense 4280 obstacles à l'écoulement des eaux. Dans le cadre du SRCE, ils sont classés en 4 catégories : infranchissables (barrages et grilles), peu franchissables (seuils de rivière), franchissables (obstacles induits par un pont, épis de rivière) et non précisés.

Seuls les obstacles de catégorie 1 et 2 ont été cartographiés, soit 672 barrages, 6 grilles de pisciculture et 1072 seuils en rivière.





L'atlas cartographique du SRCE lorrain

La trame verte et bleue a pour objectif la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Elles sont cartographiées à l'échelle du 1/100.000 ème. L'atlas cartographique du SRCE est composé de 2 types de cartes.

La cartographie des éléments de la trame verte et bleue.

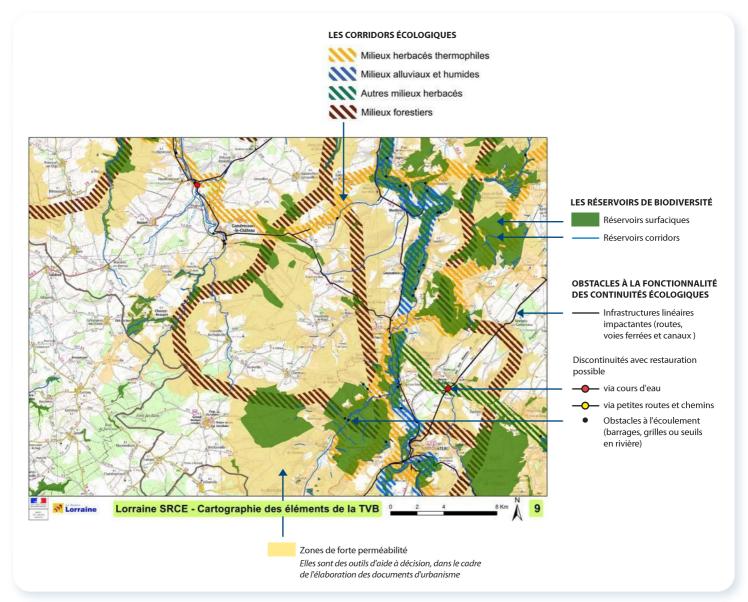
La cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la Trame verte et bleue.

L'atlas constitue un porter à connaissance, d'échelle régionale, à prendre en compte dans les documents de planification et dans les projets de l'Etat et de ses Etablissements.

Il indique les enjeux à traduire dans les politiques sectorielles, sur la base du volontariat.

LA CARTOGRAPHIE DES ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Elle identifie les réservoirs de biodiversité surfaciques et les réservoirs-corridors. Les corridors, sont distingués par soustrame à laquelle ils sont rattachés. Les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques sont également représentés.

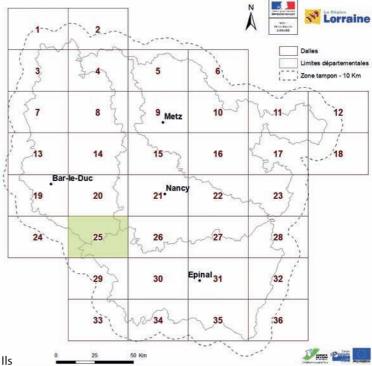


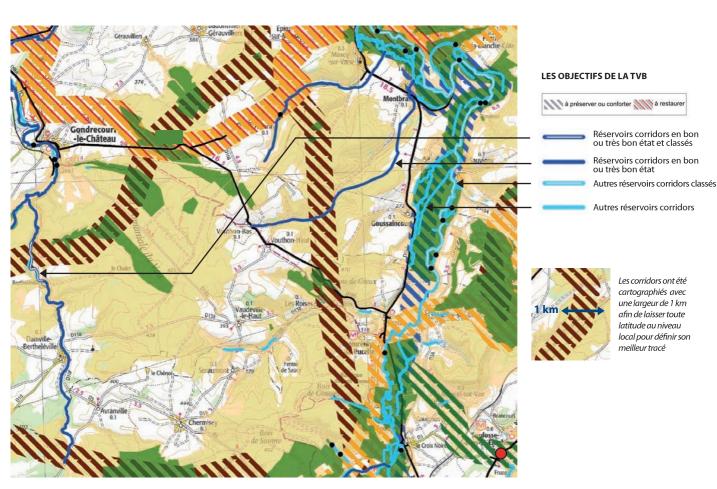
Attention: produites à l'échelle du 1/100.000e, les cartes ne se prêtent pas à des zooms. Les informations produites sont à préciser par des inventaires complémentaires.



LA CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS **DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

Les objectifs sont représentés par des codes couleurs. Ils sont représentatifs de l'état de conservation et donc de l'effort à consentir pour rétablir la fonctionnalité des continuités écologiques terrestres et aquatiques.





Extrait de la dalle 25 : cartographie des objectifs de la TVB

Le Plan d'Action Stratégique (PAS)

Le SRCE est un document stratégique qui a pour objet l'identification de la TVB régionale et la mise en œuvre de la transparence écologique. L'outil de cette mise en œuvre est le Plan d'Action Stratégique, le PAS.

Le PAS est le cadre de mise en cohérence des politiques et des démarches permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques. Il est avant tout un outil que les acteurs devront s'approprier pour contribuer à l'ambition commune : permettre à la vie de s'exprimer sous toutes ses formes au bénéfice de tous. Il s'inscrit dans deux pas de temps.

2050, la vision à long terme

« Disposer, en Lorraine, de continuités écologiques pérennes pour une conservation dynamique de la biodiversité, tenant compte des activités humaines et des changements climatiques ».

2021, l'horizon du premier PAS

Le premier PAS définit le cadre de mise en œuvre pour la période 2015-2021. Il identifie des axes de travail prioritaires en tenant compte des activités humaines.

Le PAS comprend 3 axes et 11 enjeux déclinés en 30 orientations Chaque orientation donne lieu à une ou plusieurs actions répondant aux problématiques soulevées par le diagnostic du territoire (volume 1).





AXE A: INTÉGRER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LES PLANS ET PROJETS

Enjeu n°1: identifier les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

Enjeu n°2: préserver les continuités écologiques Enjeu n°3: restaurer les continuités écologiques

L'axe A indique la méthode pour intégrer la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et les projets.

AXE B: METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TVB DANS LES TERRITOIRES ET FAVORISER LES **INITIATIVES LOCALES**

Enjeu n°4: préserver ou restaurer la fonctionnalité des réservoirs corridors

Enjeu n°5: améliorer la perméabilité des infrastructures de transport et des carrières

Enjeu n°6: préserver ou améliorer la perméabilité des espaces agricoles et ouverts

Enjeu n°7: préserver ou améliorer la perméabilité des espaces forestiers

Enjeu n°8: préserver ou restaurer les milieux humides spécifiques

Enjeu n°9: favoriser l'intégration de la nature dans les projets urbains

Enjeu n°10 : décliner une TVB sur l'espace transfrontalier

L'axe B est un cataloque d'actions de préservation et de restauration des continuités écologiques par grands types de milieux. Basées principalement sur le volontariat, les actions répondent aux problématiques soulevées dans le diagnostic.

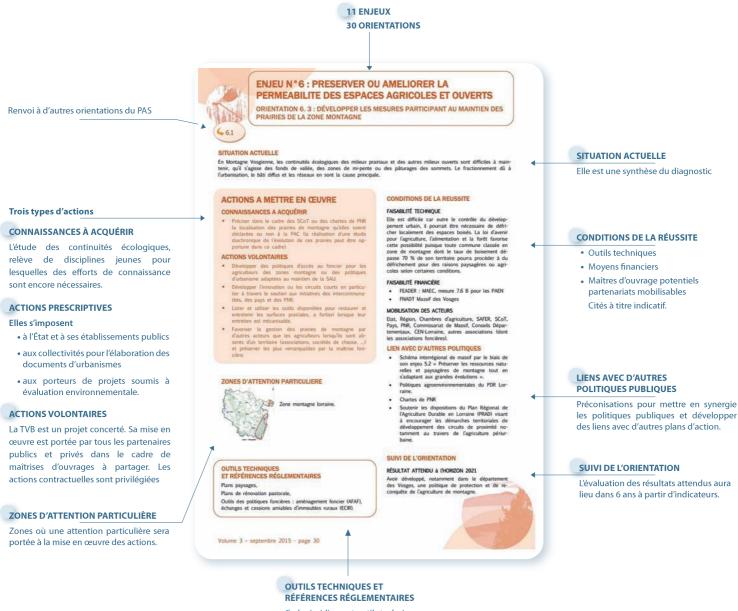
AXE C: ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE

Enjeu n°11: partager les concepts et les objectifs du SRCE

L'axe C définit l'accompagnement des actions par l'État, la Région et leurs partenaires.

LES FICHES ACTION

Les orientations et dispositions pour préserver et remettre en bon état les continuités donnent lieu à 30 fiches. Elles sont autant de feuilles de route pour la mise en œuvre du premier SRCE.



Cadre juridique et outils techniques disponibles pour l'application de l'orientation





INTÉGRER LA TVB DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS (AXE A)

Tous les documents d'urbanisme doivent intégrer une réflexion sur les continuités écologiques (SCoT, puis documents de planification intercommunaux et communaux). Sur les territoires concernés par le SRCE, le PAS définit une démarche en 3 étapes.

1. Identifier les continuités écologiques (enjeu 1)

La première étape consiste à affiner et préciser la cartographie des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des obstacles. Les milieux spécifiques, tels que les vergers, les mares, les zones humides ou les haies peuvent servir de réservoir de niveau local en cohérence avec les territoires voisins. Les collectivités locales et leurs groupements pourront bénéficier d'un accompagnement technique en matière de biodiversité.



2. Préserver les continuités écologiques (enjeu 2)

À chaque étape, les documents d'urbanisme identifient les dispositions appropriées pour la préservation des continuités écologiques. Les projets soumis à évaluation environnementale comprendront les mesures permettant d'éviter, de réduire, voire de compenser, les conséquences sur les continuités.

La préservation ne veut pas dire figer l'espace. La TVB est un processus dynamique. Il fait appel à une gestion adaptative des continuités qui peuvent se maintenir malgré et parfois grâce aux activités humaines.

Les zones de forte perméabilité correspondent à des milieux favorables au déplacement des espèces. Bien qu'elles ne soient pas à prendre en compte au sens règlementaire, elles méritent une attention particulière, les collectivités sont invitées à y mettre en œuvre une gestion économe du foncier.

3. Restaurer les continuités écologiques (enjeu 3)

L'élaboration des documents d'urbanisme est l'occasion de définir des objectifs et des zonages pour restaurer les continuités. Cela suppose de rechercher la cause de la fragmentation des milieux et de proposer des solutions à partager avec d'autres acteurs institutionnels et privés. Des fonds spécifiques peuvent être mobilisés.

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LES TERRITOIRES ET FAVORISER LES INITIATIVES **LOCALES (AXE B)**

L'axe B ouvre de nouveaux champs de coopération et de cohérence entre les politiques publiques pour la mise en œuvre opérationnelle de la TVB en Lorraine.

Préserver ou restaurer la fonctionnalité des réservoirs corridors (enjeu 4)

Les réservoirs-corridors sont les réservoirs de biodiversité des cours d'eau. Ils jouent, de fait, également un rôle de corridors. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) préciseront, lors de leur prochaine révision, les dispositions nécessaires à la mise en place de la Trame Bleue du SRCE. Les actions en faveur des continuités pourront être traduites dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les programmes de restauration des cours d'eau tels que les contrats de rivières (orientation 4.1).

Sur certains cours d'eau¹, les obstacles à la libre circulation devront être résorbés pour la fin 2017. Le PAS propose d'acquérir une meilleure connaissance sur ces ouvrages (franchissabilité, propriétaires).

L'orientation 4.2 invite les collectivités à impulser des actions collectives avec les fédérations de pêches, les forestiers ou les agriculteurs pour la restauration de la continuité écologique des rivières, notamment en tête de bassin.



¹ Liste 2 de l'arrêté de classement des cours d'eau

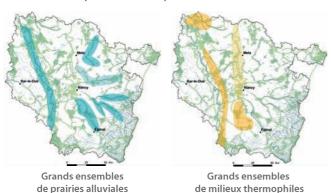
Préserver ou améliorer la perméabilité des espaces agricoles et ouverts (enjeu 6)

Préserver les prairies

Les prairies sont déterminantes pour les continuités écologiques liées aux espaces agricoles. En lien avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et les politiques agroenvironnementales, associées à la PAC, les actions de soutien au système polyculture-élevage ont pour objectif le maintien des surfaces prairiales (orientation 6.1).

La TVB régionale comprend de grands ensembles de prairies alluviales et thermophiles dont l'intérêt dépasse le cadre de la Lorraine. Le maintien des outils existants et le soutien aux stratégies de niche, notamment en milieu péri-urbain, permettront de garantir leur pérennité et leurs fonctionnalités. (Orientations 6.2 et 6.3)

Dans le Département des Vosges, le PAS vise la mise au point d'une politique de protection et de reconquête des prairies de montagne en lien avec le Schéma interrégional de massif (orientation 6.3).



Conserver, valoriser les vergers et les surfaces d'intérêt écologique

Plusieurs actions visent les infrastructures écologiques : bandes enherbées, haies, lisières, arbres isolés, vergers, bosquets, qui constituent des supports pour les auxiliaires des cultures et pour le déplacement des espèces (orientations 6.6).

En milieu agricole, elles sont appelées Surfaces d'Intérêt Écologiques (SIE). Leur sauvegarde est demandée par l'éco-conditionnalité de la PAC. Les actions d'acquisition de connaissance, d'animation et de sensibilisation viseront les zones de grande culture où ces structures sont déficitaires (orientation 6.5).

La mise en valeur des vergers passe par la valorisation de leurs produits et le développement de filières de niches (mirabelle, par exemple). Les Parcs Naturels Régionaux offrent des possibilités d'expérimentation sur des vergers emblématiques (orientation 6.7).



Zones les plus déficitaires en surfaces d'intérêt écologique

Préserver ou améliorer la perméabilité des espaces forestiers (enjeu 7)

La biodiversité forestière dépend notamment des gros/très gros bois et de la présence d'îlots de vieux bois.

Les orientations 7.2 et 7.3 proposent des actions visant à une meilleure valorisation économique des gros bois, ou encore l'acquisition de connaissances sur leur répartition en Lorraine. Des actions de sensibilisation sur le rôle des vieux arbres et des îlots de vieillissement sont destinées aux communes et aux propriétaires privés, concernés par la trame verte et bleue.

La mise en réseau des habitats intra-forestiers (clairières, tourbières, mares...) passe par une meilleure connaissance et par des actions expérimentales ou d'information (orientation 7.1).



Préserver ou restaurer les milieux humides spécifiques (enjeu 8)

Pour assurer la pérennité des tourbières, marais, étangs, et autres milieux humides abritant une riche biodiversité, il est important de poursuivre les politiques ambitieuses des différents acteurs du territoire (orientation 8.2).

Les quelques 20.000 points d'eau lorrains de moins d'un hectare sont encore peu connus. L'orientation 8.1 vise à compléter leur inventaire, à développer des animations sur leur intérêt et à favoriser la création de mares.





Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport (enjeu 5)...

Les nouveaux projets d'infrastructure devront définir les mesures permettant d'éviter, de réduire, voire de compenser les atteintes à la circulation de la faune.

Les grands axes de circulation actuels peuvent constituer des coupures majeures. Pour définir des priorités, le PAS s'intéresse aux points de croisement avec les ouvrages hydrauliques ou agricoles qui constituent des passages potentiels. L'objectif sera de mener au moins un projet de restauration par an à partir de 2016.

Sur les canaux, le PAS encourage la mise en place de dispositifs de remontée à gibier.





... et des carrières

Le futur Schéma Régional des Carrières prendra en compte le SRCE, et précisera les mesures permettant d'éviter, de réduire, et, le cas échéant, de compenser les ruptures occasionnées.

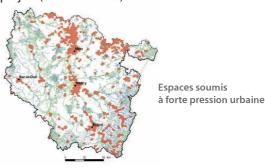
Le PAS propose un panel de mesures à mettre en place lors du réaménagement des carrières. Il suggère d'associer exploitants, collectivités locales, ou associations de protection de la nature aux conceptions (orientation 5.3).

Favoriser l'intégration de la nature dans les projets urbains (enjeu 9)

A l'instar d'expériences menées dans plusieurs agglomérations lorraines, le PAS incite à développer la nature en ville. L'objectif est de reconsidérer les territoires avec la démarche « armature verte et bleue » et d'interconnecter les espaces ouverts parmi les espaces construits. Plusieurs actions volontaires permettent aux habitants de devenir des usagers co-créateurs d'une ville agréable et attractive (orientation 9.1).

Les franges urbaines sont des territoires à forts enjeux, notamment le long du sillon lorrain. Des outils de planification adaptés tels que les PAEN² offrent de nouvelles opportunités. La préservation de la trame verte est l'occasion de développer des circuits de production courts et de créer du lien social entre les citadins et les ruraux.

Des cahiers des charges pour les lotissements et pour les aménageurs de zones d'activités permettraient une meilleure intégration des continuités vertes et bleues dans les projets (orientation 9.2).





Ruisseau et sa ripisylve maintenus en ville

Décliner une TVB transfrontalière (enjeu 10)

Les régions voisines ont développé des démarches similaires et ont identifié des réservoirs et des corridors en limite du territoire national. Ainsi, le Biotopverbund de niveau fédéral allemand a d'ores et déjà identifié des liaisons vertes d'intérêt international. Elles sont en cohérence avec les enjeux lorrains. Une coordination scientifique est nécessaire pour préciser le réseau écologique de la Grande Région (orientation 10.1).

Accompagner la mise en œuvre du SRCE (enjeu 11)

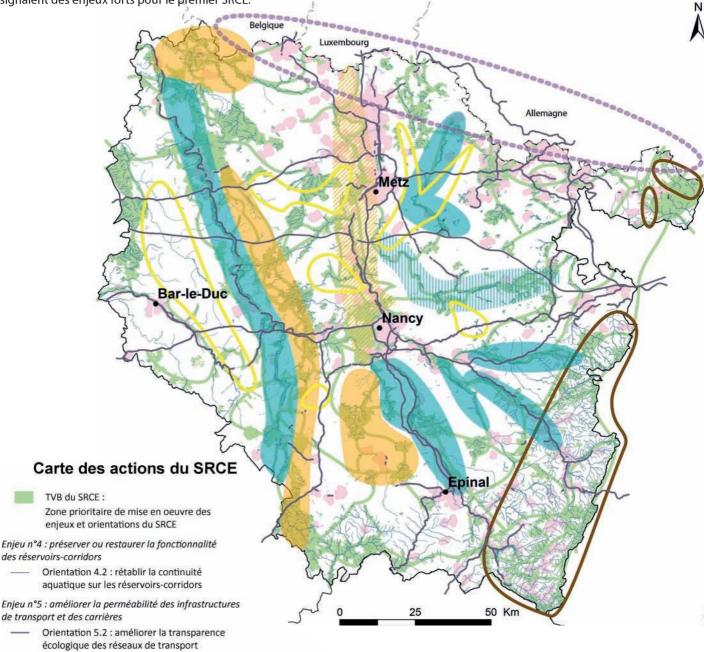
L'État et la Région proposent un accompagnement technique aux collectivités, aux maîtres d'ouvrage et à leurs prestataires.

Des publications, animations et formations visent à développer une vision partagée avec les acteurs du territoire, sur les concepts et les objectifs du SRCE (orientations 11.1 et 11.2).

² PAEN: Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains

LA CARTE DES ACTIONS DU SRCE

Bien que la trame verte et bleue s'applique à tout le territoire lorrain, des zones d'attention particulières signalent des enjeux forts pour le premier SRCE.



Enjeu n°6 : préserver ou améliorer la perméabilité des espaces agricoles ouverts

Conforter les milieux ouverts alluviaux

Restaurer les milieux

Orientation 6.2

Orientation 6.3 : développer les mesures participant au maintien des prairies de montagne

Conforter un réseau fonctionnel de milieux herbacés thermophiles
Restaurer un réseau fonctionnel

Orientation 6.4

Orientation 6.5 : accompagner les obligations et les initiatives en matière de surfaces d'intérêt écologique

Enjeu n°9 : favoriser l'intégration de la nature dans les projets urbains

Orientations 9.1 et 9.2 : développer la nature en ville et préserver les franges urbaines

Enjeu n°10 : décliner une TVB pour la Grande Région

de milieux herbacés thermophiles

Orientation 10.1 : développer les liaisons vertes transfrontalières

Mettre en oeuvre la trame verte et bleue pour rendre mos territoires plus attractif et plus agréables à vivre, c'est notre affaire à tous!



SRCE: LES ÉTAPES EN LORRAINE

Travaux préparatoire : mi 2013 à fin 2014

Consultation des collectivités : 16 janvier au 30 avril 2015

Enquête publique : 22 mai au 30 juin 2015 Adoption du SRCE : novembre 2015

S'INFORMER

Le site du SRCE lorrain : srce.lorraine.eu Centre de Ressources Trame Verte et Bleue : www.trameverteetbleue.fr

CONTACTS

DREAL LORRAINE - Service Ressources et Milieux Naturels

2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 METZ Cedex

Tél: +33 (0)3 87 62 81 00

Mail: srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE

Pôle de l'Ecologie – Secteur biodiversité

Place Gabriel Hocquard F 57036 - METZ Cedex 01

Tél: +33 (0)3.87.33.60.00

www.lorraine.eu

Schéma Régional Cohérence Écologique